



Avis de Course

Le samedi 27 septembre 2025

Régate club N°6

Nom de la compétition : **Régate club N°6**

Date : **Samedi 27 septembre 2025**

Lieu: **Lac des Closiers 45200 MONTARGIS**

Autorité Organisatrice (AO): **U.S.M.Montargis section voile (45011)** sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Grade: **5C**

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs (trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1

REGLES

L'épreuve est régie par

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

- *Les règlements fédéraux*

- *Quand la règle 20 s'applique*, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *appel à la voix*.

2

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les suppléments aux instructions de course type seront affichés au plus tard 60 minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement (Tableau d'affichage au club)

3 COMMUNICATION

Pendant qu'il est en course] et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux suivant le tableau ci-dessous

Toutes classe « IND Dériveurs solitaires et double » sauf Croiseur et Catamaran

Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur place **Samedi 27 septembre 2025** à partir de **11h00**.

Documents exigibles à l'inscription :

4.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
une autorisation parentale

4.2 Pour le bateau :

- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.2.1 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant par mail à « amac.voile@orange.fr » jusqu'au **Samedi 27 septembre 2025**.

4.2.2 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : néants

PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

4.6

7

Date	De	À
27 septembre 2025	11h00	12h00

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **13h30**.

Le nombre de courses à suivre est limité à **5** maximum.

- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.

8.3 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Le gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire.

LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit (Banane ou triangle) :

9.1 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifié et ramené à 1 tour.

CLASSEMENT

9.4

2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

11

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

PROTECTION DES DONNÉES

12

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

RESULTATS

Les résultats seront annoncés à partir de 17h00.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Christian BOURGOIN Tel. 06 02 63 20 04

Mail: amac.voile@orange.fr

Accès à l'USM Montargis Voile

3 Rue des Closiers 45200 Montargis

